



Métropole
du Grand Paris



PLAN
Seine



Ce projet est cofinancé par le fonds
européen de développement
régional

Opération de site pilote de la Bassée

Comité de liaison propriétaires
Gravon – Mardi 3 mars 2020
17h – 19h



Les intervenants

EPTB Seine Grands Lacs – maître d’ouvrage

- Grégoire ISIDORE : directeur de la Bassée et de l'hydrologie
- Pascal LAUGIER : chef de projet technique
- Julien CARMEILLE : prestataire foncier

Hydratec – maître d’œuvre

- Benoît CORTIER : directeur génie fluvial et côtier
- Odile CLAVE : chef de projet génie fluvial

Sennse – AMO communication et concertation

- Coline GRÉGOIRE : directrice de mission
- Ophélie DELEPINE : chef de projet
- Claire FOURNOL : chef de projet

Garante de la concertation

- Isabelle JARRY



Déroulé

Présentation – 40 min

1. Point d'étape
2. L'organisation générale des travaux
3. Réduction des gênes et nuisances

Réflexions en sous-groupes – 1h

Mise en commun des échanges – 15 min

Conclusion – 5 min



POINT D'ÉTAPE

Le projet aujourd'hui

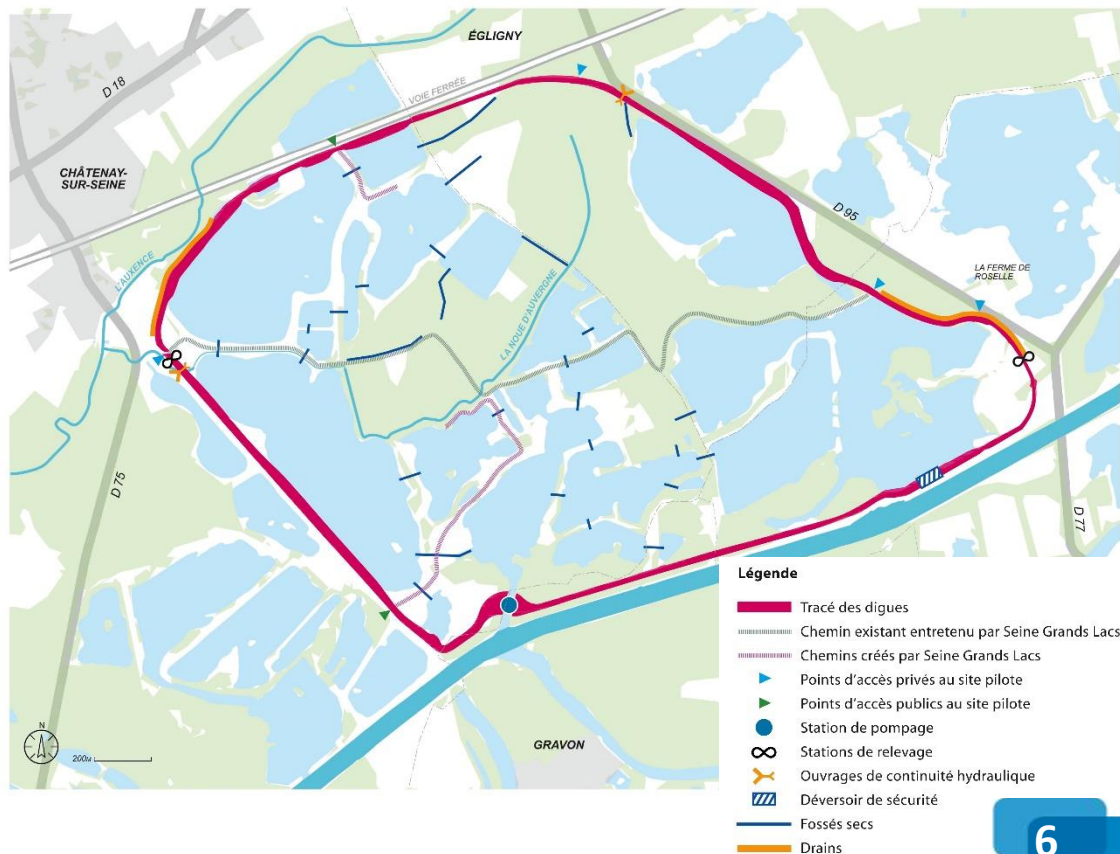
Point Etape



Projet de pilote
de la Bassee

La prise en compte de vos contributions dans le projet finalisé

- **4 accès privés** aux propriétaires du site et SGL.
- **2 accès publics** aux usagers des activités commerciales.
- **Un dispositif d'alerte concerté** au préalable avec les propriétaires et les élus locaux :
 - H-48 : phase de vigilance
 - H-24 : phase d'alerte, évacuation des biens et des personnes
 - H : remplissage du site pilote
 - Phase de stockage
 - Vidange du site pilote
 - Remise en état et retour sur le site



L'enquête publique à venir prochainement

Point Etape

2017 - 2019

- Conception détaillée du site pilote et des mesures de valorisation écologique
- Évaluation des incidences
- Acquisition foncières à l'amiable

Été 2019

Dépôt des dossiers réglementaires

Été 2020

- Enquête publique

Automne 2020

- Autorisations administratives (déclaration d'utilité publique, servitudes, autorisation environnementale)
- Début des travaux de défrichement et de mise en œuvre des mesures environnementales réglementaires
- Lancement des procédures d'expropriation

2021

Début des travaux majeurs

2024

Mise en service du site pilote

Réhabilitations écologiques effectuées

Le dispositif pour participer à l'enquête publique

Pour prendre connaissance des pièces de l'enquête

- **L'avis** d'ouverture d'enquête (panneaux en ville, mention dans la Presse)
- **Le dossier d'enquête** consultable en ligne et dans les différents lieux de l'enquête.

Pour s'informer sur le projet

- **Le guide de l'enquête publique** consultable en ligne et dans différents lieux de l'enquête.
- **La page internet du projet** sur le site www.seinegrandslacs.fr
- **La vidéo** de présentation de l'enquête publique.
- **L'exposition sur le projet.**

Pour s'exprimer

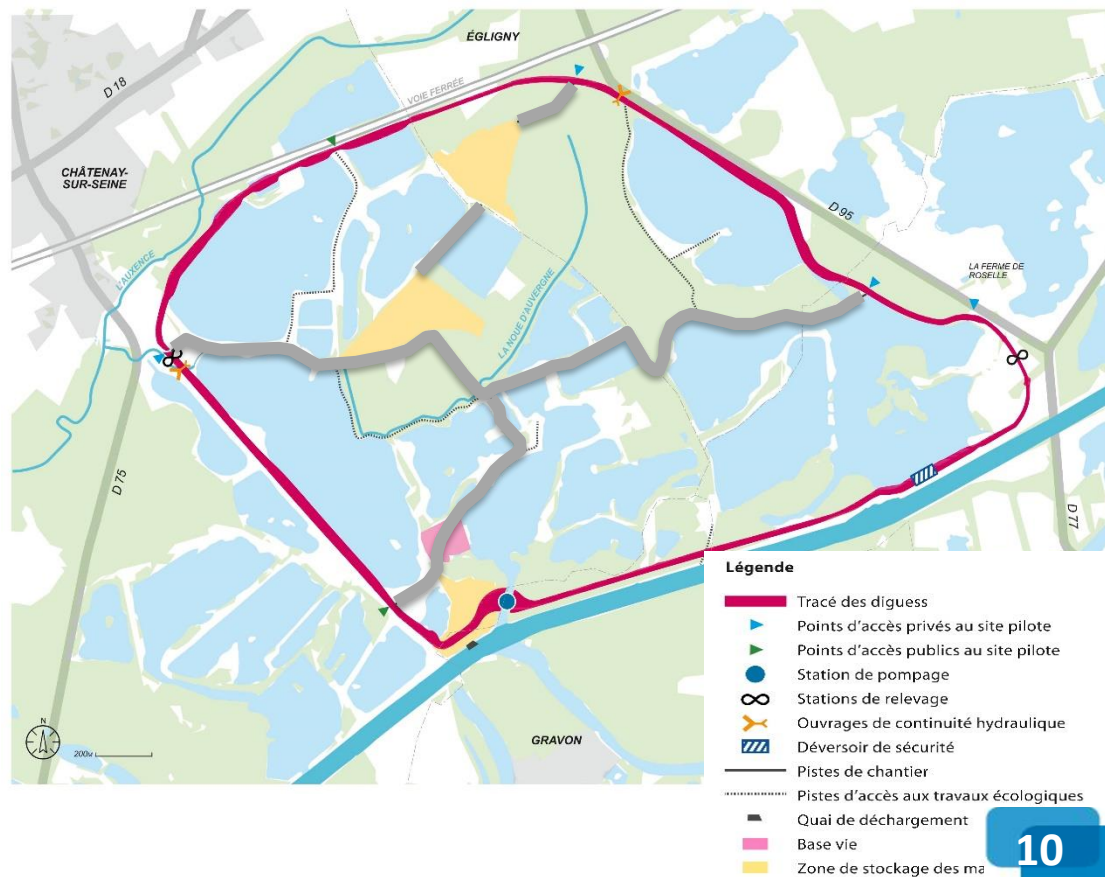
- **Les registres** disponibles en ligne et dans les différents lieux de l'enquête.
- **Les permanences** des commissaires enquêteurs dans les différents lieux de l'enquête.



L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Les installations chantier

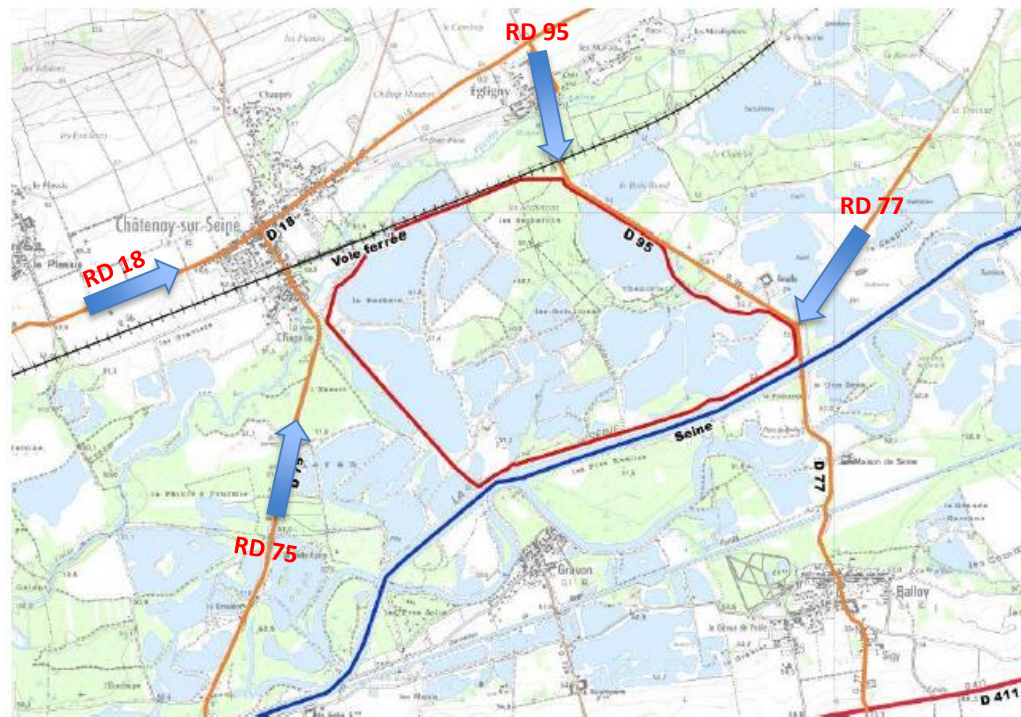
- **1 base vie** (bureau, vestiaire, laboratoire,) pour l'ensemble du chantier (digues, station, génie écologique, ...).
- **3 zones de stockage** des matériaux et équipements.
- **1 quai de déchargement.**
- **2 pistes de chantier principales** réalisées en début de chantier et restituées en fin de travaux pour constituer les voies de circulation définitive.
- **Des pistes d'accès aux travaux écologiques**
- **Points d'accès publics/privés**



Les accès au site (1 sur 2)

Les accès routiers

- Conservation des accès vers l'intérieur du site.
- Conservation d'un chemin partagé sur le chemin des gravats.

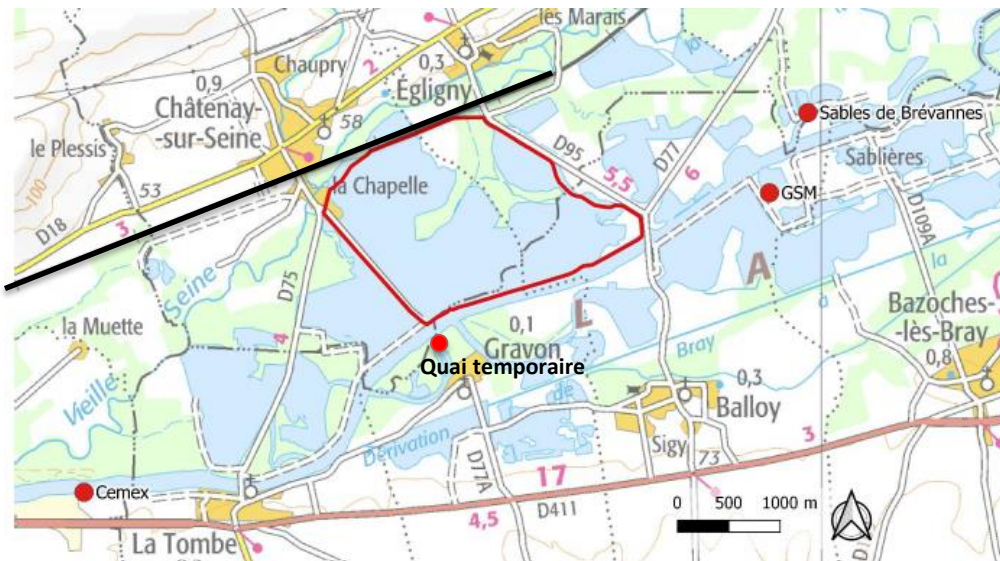


Accès routiers autour du site pilote

À compléter avec vous lors de la réflexion n°1 en sous-groupes.

Les accès au site (2 sur 2)

Les autres accès (fluviaux et ferroviaire)



- Localisation des quais fluviaux autour du site pilote
- Accès ferroviaire (à l'initiative de l'entreprise travaux)



Exemple de quai de déchargement en Seine

Les engins et les travaux

Décapage des terrains



Compactage de la digue



Les engins et les travaux



Livraison de matériaux



Chargement de matériaux



Les engins et les travaux



Construction d'un ouvrage vanné



Les contraintes écologiques (1/2)

Prise en compte des périodes favorables

- Défrichement d'août à février
- Défrichement d'août à octobre pour les zones à chauve souris

Groupe / Espèce	Période sensible / Période recommandée												Type de milieu
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Chiroptères	Période d'hibernation				Période reproduction						Période d'hibernation		Boisements : arbres à gîtes
	Les travaux de défrichement devront faire l'objet d'un passage d'un chiroptérologue et/ou de démontage des arbres gîtes												
Oiseaux			Période reproduction										Tous types de milieux
Amphibiens	Période d'hibernation		Période reproduction Travail de nuit								Période d'hibernation		Mares, fossés, boisements

Les contraintes écologiques (2/2)

Autres mesures de protection

- Zone tampon de 5 à 10 m autour des zones de stockages
- Clôture des habitats et espèces sensibles (barrières,...)
- Contrôle des eaux d'exhaure et limitations des matériaux en suspension (MES) dans l'eau
- Travaux d'éradication des plantes invasives avant travaux (éviter la contamination)
- Nettoyage et contrôle des camions à l'entrée et la sortie du site

L'organisation des marchés de travaux

L'allotissement

- Découpage en « petits lots » pour favoriser les PME : travaux forestiers, second œuvre, équipements annexes, travaux écologiques de VALECO
- Découpage en « grands lots » pour les travaux de terrassement lourd des digues, de génie civil de la station de pompage et les mesures de compensation écologique

Les Contrats de Travaux

- Cahiers des charges / Consultation des entreprises
- Suivi acoustique du chantier / Prescriptions traitement déchets

Dispositions particulières

- Clause d'insertion (personnes en difficulté)
- Sanctions/pénalités (pour garantir les prescriptions du MOA/propriétaires)
- Dispositif de vigie du respect des prescriptions (MOA et MOE)

Le planning des travaux

Travaux préparatoires

- Défrichement:
 - 1ere saison : période d'oct. 2020 à fév. 2021
 - 2eme saison : période d'aout 2021 à fév. 2022
- Fouille archéologique : mars/avril 2021
- Travaux d'éradication de la Renouée du Japon : d'oct. 2020 à juin 2021

Travaux principaux

- Mise en place : été 2021
- Travaux de mesures compensatoires : 2021-2023
- Fondation et GC de la station principale: 2022-2023
- Bâtiment et équipements : 2022-2023
- Terrassement des digues : 2022-2023 (phasés par secteurs)



REDUCTION DES GÊNES ET NUISANCES



Pistes de réduction des gênes et nuisances (1 sur 2)

Maîtrise des gênes et des nuisances

☐ Poussières / Bruits

- Nettoyage des engins, Bâchage des dépôts terre, brumisation arrosage
- Vitesse réduite, maîtrise du bruit du chantier

☐ Accès au site / Circulation

- Lettre mensuelle (travaux à venir)
- Bulletins hebdomadaires (circulations de la semaine)

☐ Portes ouvertes sur le chantier (½ journée par semaine...)

➔ *Elaboration de prescriptions/clauses à insérer dans les Marchés Travaux*



Pistes de réduction des gênes et nuisances (2 sur 2)

Dispositions relatives à la sécurité

☐ Sécurisation

- Partage des chemins : balisage, nettoyage des voies, des accès ...
- Bâtis à proximité des travaux (constats avant travaux)

☐ Blocages/Incidents

- Référent Travaux (contact téléphone direct)
- Numéro vert (gestion des incidents)

➔ *Engagement de Seine Grands Lacs (rappel via Conventions Vente/Servitude)*



ATELIERS DE RÉFLEXIONS EN SOUS-GROUPES

Réflexion n°1 : la circulation des camions et des engins de chantier

- ➔ **Quels rues, routes et chemins privilégier** pour le passage des camions et des engins de chantier ?
- ➔ **Quelles modalités de circulation** privilégier pour le passage des camions et des engins de chantier (co-circulation, restrictions, fermeture...) ?
- ➔ **Quels moments de la journée, de la semaine et de l'année** seraient les moins gênants pour le passage des camions et des engins de chantier ?



Co-circulation



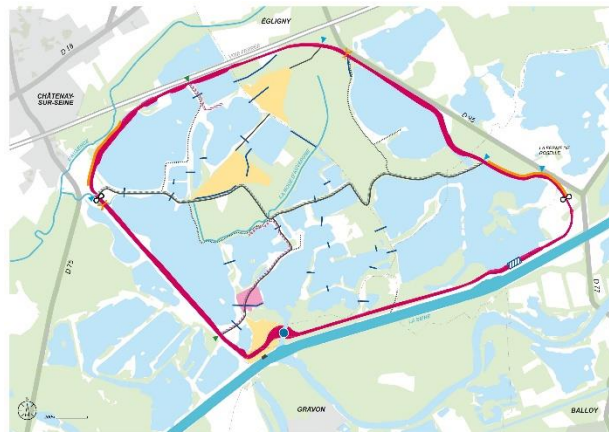
**Restrictions
de circulation**



**Fermeture à
la circulation
des riverains**

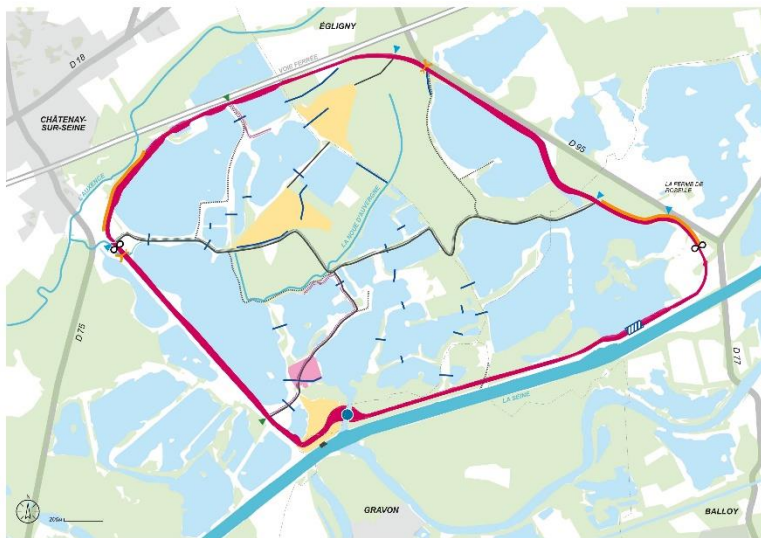


**Fermeture à la
circulation des camions
et engins de chantier**



Réflexion n°2 : vous et le chantier

➔ Comment protéger au maximum le **maintien de votre activité** à proximité du chantier ?



 Réflexion n° 2 : vous et le chantier 	
Votre activité (chasse, pêche, agriculture, sylviculture...)	Moyens pour limiter les impacts du chantier
	

Réflexion n°3 : les modalités d'information durant le chantier

→ Quels outils privilégier pour vous tenir informer de l'évolution du chantier ?

 SEINE GRANDS LACS ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSON Réflexion n° 3 : les modalités d'information durant le chantier  site pilote de la bassée				
Outil proposé (lettres d'informations, mails, contact référent, café chantier, réunion chantier...)	Cible (propriétaires, riverains, habitants des communes concernées...)	Contenu	Régularité (une fois par semaine, une fois par mois, aux moments forts...)	Autres
				

L'organisation de l'atelier

Sur la base du matériel fourni :

- 1) Identifier les accès, les modalités de circulation et les moments les moins contraignants pour la circulation des camions et engins de chantier.
- 2) Identifier des solutions pour limiter au maximum les impacts du chantier sur vos activités.
- 3) Proposer des modalités d'information sur l'évolution du chantier.

Restitution des réflexions par un représentant par table.



MISE EN COMMUN DES ÉCHANGES





CONCLUSION

Les prochains rendez-vous

- **Contacts/Rendez-vous individuels concernant les offres d'acquisition et de mise en place des servitudes**
- **Réunion publique ouverte à tous en mai 2020**

Merci de votre attention.
La parole est à vous !



Contact :

eptb@seinegrandslacs.fr

01 44 75 29 29